

Paris, le 14 octobre 2004



SV/EE/881/S

Louis SOUVET
Sénateur du Doubs
Vice-Président
de la Commission
des Affaires Sociales
du Sénat

Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays
de Montbéliard
Maire de Montbéliard

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous souhaitez attirer mon attention sur les difficultés rencontrées par les victimes d'inceste.

Je vous en remercie.

J'ai pris connaissance avec intérêt de vos documents qui retracent parfaitement les difficultés auxquelles les victimes d'inceste sont confrontées.

J'interviens donc auprès de Monsieur le Ministre de la Justice afin que, comme vous le souhaitez, soit réintroduit dans le code pénal le crime d'inceste et pour lui demander l'imprescriptibilité des crimes et délits sexuels sur les enfants.

Ces mesures vous paraissent nécessaires pour que, comme vous le disiez lors d'une interview, les victimes puissent se reconstruire une fois qu'elles ont pu dénoncer leur agresseur.

Je vous souhaite beaucoup de courage pour mener à bien les actions que vous entreprenez et vous assure de mon soutien.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma vive considération.

Louis SOUVET
Sénateur du Doubs,

Association Internationale des Victimes
de l'Inceste
à l'attention de Madame Isabelle AUBRY
Présidente
Maison des Associations
B7
20, rue Pailleron
75019 PARIS